



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 23 octobre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

ONT DONNE POUVOIR :

COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
GIAMARCHI Marie-Dominique à BERTOLUCCI Marie-Christine
LOMBARDO Florence à BIAGGINI Jean-Jacques
LORENZI Thérèse à LEONARDI Jean-Charles
MALAFRONTÉ Christine à LOMBARDO Florence
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
MUSSIER Emma à ROSSI Michel
PADOVANI Jean-Jacques à MILANI Jean-Louis
POLIFRONI Bruno à PADOVANI Marie-Hélène
SAVELLI Jean-Michel à PETRI-GUASCO Emmanuel
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
MORGANTI Julien à BIAGGINI Jean-Jacques

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 21

M. BATTESTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À la majorité)
Contre : M. Morganti**

De la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022 ;

DIT

- Que le rapport sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- Que le rapport sera transmis aux communes membres et mis à disposition des usagers conformément à l'article L2224-17-1 du CGCT ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

